

---

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal  
du 17 février 2014  
9 h 30**

---

**Séance tenue le lundi 17 février 2014  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

M. Luis Miranda et Mme Émilie Thuillier.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Jeremy Searle.

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Karine Boivin Roy.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

**1 - Période de questions du public**

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Pierre Pajet	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Accorder un délai supplémentaire d'un mois pour les demandes de révision au rôle foncier suite au report d'un mois de l'adoption du budget 2014
Mme Claudine Schirardin	M. Denis Coderre (M. Alan DeSousa)	Représentations auprès du gouvernement du Québec pour l'obtention de crédits de solidarité sociale

N'ayant aucune autre intervention de la part de citoyens, le président déclare la période de questions des citoyens close à 9 h 45.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre	Revoir la contribution de la Ville au financement de la Société de transport de Montréal (STM) / Rappel à l'effet que les taxes sur le stationnement et l'immatriculation imposées aux automobilistes étaient dédiées au financement du transport collectif et actifs
M. Marc-André Gadoury	M. Jim Beis	Augmentation de 15 à 20 % du tarif des installations sportives sans justification – mesures de mitigation pour contrer de telles hausses
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre	Mécanismes pour revoir le budget de 5 M\$ accordé à l'inspecteur général pour 2014 - reconsidérer son mandat pour éviter tout dédoublement avec celui du contrôleur général / Reddition de compte de l'inspecteur général sur le budget qui lui est alloué

À 10 h 03,

Le conseiller Miele soulève une question de privilège suite à l'intervention du conseiller Marinacci non conforme à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* encadrant la période de questions lors des assemblées portant sur le budget. Le président rappelle les règles des assemblées pour l'adoption du budget.

M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre	Nécessité d'allouer un budget de 5 M\$ pour le fonctionnement du Bureau de l'inspecteur général
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Évaluer les budgets d'opération versus les budgets de soutien optimaux dans une organisation telle que la Ville et établir des barèmes

À 10 h 14,

Du consentement unanime des membres, le président du conseil prolonge de 15 minutes la période de questions des membres du conseil.

M. Marvin Rotrand	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Aborder avec le gouvernement du Québec les responsabilités assumées par Montréal qui ne sont pas exercées par les autres municipalités (transport scolaire effectué par la STM et certains services de sécurité publique) / Minimiser le nombre de postes capitalisés payés par règlement d'emprunt
M. Guillaume Lavoie	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Prioriser l'accessibilité de l'aéroport facteur d'influence important pour l'activité économique / Augmenter la fréquence du service de la ligne d'autobus 747 reliant l'aéroport Montréal-Trudeau et le centre-ville
M. Peter McQueen	M. Pierre Desrochers	Augmenter à 10 ¢ par tranche de 100 \$ d'évaluation les sommes versées aux arrondissements dans les prochains budgets / Développement résidentiel requis pour retenir les familles à Montréal

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 10 h 29.

---

**CM14 0075**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 17 février 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CM14 0076**

**Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du budget 2014 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes**

Monsieur Alan DeSousa dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du budget 2014 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

08.01

---

À 11 h 12,

Il est proposé par M. Fransco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de suspendre la séance pour 45 minutes.

La proposition est agréée.

---

À 12 h, le conseil reprend ses travaux à la rubrique « Administration et finances ».

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**Article 30.01**

**Adoption du budget 2014 de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2014**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0096;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le budget de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2014 (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier.

Le président du conseil informe les membres qu'un tableau de temps parole a été distribué sur les pupitres indiquant le solde de temps d'intervention sur le budget 2014.

---

Un débat s'engage.

---

À 12 h 33, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 14 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal  
du 17 février 2014  
9 h 30**

---

**Séance tenue le lundi 17 février 2014 – 14 h  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Domenico Moschella, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

M. Alex Norris, Mme Valérie Plante et M. Jeremy Searle.

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Karine Boivin Roy.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte.

---

À 14 h, le conseil reprend ses travaux à l'article 30.01.

---

**Article 30.01 (suite)**

**Adoption du budget 2014 de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2014**

---

Le débat se poursuit.

---

À 16 h 31,

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie

appuyé par Mme Laurence Lavigne-Lalonde

de présenter un amendement à l'article 30.01 présentement à l'étude, accompagné d'un certificat du trésorier, à l'effet de hausser les fonds dédiés à la rétention des familles qui se lit comme suit :

« Attendu qu'une réserve de 12,5 M\$ pour le financement de projets prioritaires a été créée lors de l'élaboration du Budget 2014 de la Ville de Montréal;

Attendu qu'une portion de cette réserve a déjà été attribuée à certains projets dont une somme de 1 M\$ pour les enjeux liés à l'itinérance et une somme de 3 M\$ pour le plan d'action canopée et pour la lutte à l'agrile du frêne;

Attendu qu'une somme de 8,5 M\$ est toujours disponible dans cette réserve pour financer des projets prioritaires;

Attendu que la Ville de Montréal mettra en œuvre un Plan de fidélisation des familles 2014-2017 reposant largement sur la reconduction de deux programmes d'habitation de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

Attendu que la Ville de Montréal contribuera également financièrement au Plan de fidélisation des familles par une contribution de 1,6 M\$ pour assumer les coûts supplémentaires de ce plan qui ne sont pas couverts par les deux programmes d'habitation de la SHQ;

Attendu que la rétention des familles est un des principaux enjeux socioéconomiques de la Ville de Montréal. L'exode annuel de plus de 20 000 personnes dont témoigne le solde migratoire régional démontre que des actions concrètes doivent être prises dès maintenant pour assurer la vitalité économique future et le rôle de métropole du Québec de la Ville de Montréal;

Attendu que l'équilibre budgétaire doit être maintenu;

il est proposé :

- 1 - de bonifier d'une somme additionnelle de 6 M\$ le Plan de fidélisation des familles 2014-2017;
- 2 - pour ce faire, de puiser une somme de 6 M\$ dans cette réserve pour le financement de projets prioritaires et d'ajouter cette somme à la contribution financière de la Ville au Plan de fidélisation des familles 2014-2017. »

À 16 h 38, le conseil suspend ses travaux.

À 16 h 42, le conseil reprend ses travaux.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Lavoie et Lavigne-Lalonde recevable.

---

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

---

À 17 h, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 19 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal  
du 17 février 2014  
9 h 30**

---

**Séance tenue le lundi 17 février 2014 – 19 h  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, et Mme Monique Vallée.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Karine Boivin Roy et M. François Limoges.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte.

---

À 19 h, le conseil reprend ses travaux à l'article 30.01.

---

**Article 30.01 - (suite)**

**CM14 0077**

**Adoption du budget 2014 de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2014**

---

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement des conseillers Lavoie et Lavigne-Lalonde.

---

Le conseiller Russell Copeman dépose un tableau du Plan de fidélisation des familles - Axes 1-2-4.

À 19 h 30, le conseiller Benoit Dorais soulève une question de privilège sur les propos du conseiller Croteau mettant en doute sa capacité d'analyse lorsqu'il exerçait la responsabilité du dossier de l'habitation. Le président du conseil déclare l'incident clos

À 19 h 42, le conseiller Harout Chitilian soulève une question de privilège sur l'usage du terme « fonds discrétionnaire du maire » par le conseiller Lavoie laissant entendre que l'utilisation de ce fonds n'est pas autorisée par les instances alors que ce n'est pas le cas.

Le président du conseil prend note des rectifications apportées.

À 19 h 49,

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Domenico Moschella

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement des conseillers Lavoie et Lavigne-Lalonde.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Bergeron, Gadoury, Plante, Croteau, Ferrandez, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne-Lalonde, Sigouin, Caldwell, Downey, Sauvé et Ouellet (19)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Rotrand, Moschella, Marinacci, McIntyre, Pagé, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Hénault, Miranda, Cinq-Mars et Searle (43)

**Résultat:** En faveur : 19  
Contre :43

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Lavoie et Lavigne-Lalonde rejetée à la majorité des voix.

---

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

---

À 19 h 53,

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Guillaume Lavoie

de présenter un second amendement à l'article 30.01, accompagné d'un certificat du trésorier, à l'effet de consacrer davantage de fonds à la lutte à l'agrile du frêne qui se lit comme suit :

« Attendu qu'une réserve de 12,5 M\$ pour le financement de projets prioritaires a été créée lors de l'élaboration du Budget 2014 de la Ville de Montréal;

Attendu qu'une portion de cette réserve a déjà été attribuée à certains projets dont une somme de 1 M\$ pour les enjeux liés à l'itinérance et une somme de 3 M\$ pour le plan d'action canopée et pour la lutte à l'agrile du frêne;

Attendu qu'une somme de 8,5 M\$ est toujours disponible dans cette réserve pour financer des projets prioritaires;



Attendu qu'un montant de 813 000 \$ a également déjà été identifié au budget 2014 spécifiquement pour l'agrile du frêne;

Attendu que le Plan d'action canopée nécessite à lui seul 7,8 M\$ annuellement pour la phase 1 de sa mise en œuvre jusqu'en 2017;

Attendu que près de 1,8 M\$ a été consacré à la lutte contre l'agrile du frêne en 2013 et que malgré cette somme, la propagation de l'agrile du frêne à Montréal a explosé affectant plusieurs arrondissements et plusieurs grands parcs, comme les parcs Lafontaine et Maisonneuve;

Attendu que la somme de 3,813 M\$ dédiée à la lutte à l'agrile du frêne et à la mise en œuvre du Plan d'action canopée ne suffira pas à combler ces besoins;

Attendu que l'équilibre budgétaire doit être maintenu;

Il est proposé

- 1 - de bonifier d'une somme additionnelle de 6 M\$ la lutte à l'agrile du frêne;
- 2 - pour ce faire, de puiser une somme de 6 M\$ dans cette réserve pour le financement de projets prioritaires et d'ajouter cette somme au montant de 813 000 \$ qui a déjà été identifié au budget 2014 spécifiquement pour l'agrile du frêne. »

Le président du conseil juge l'amendement des conseillers Ouellet et Lavoie recevable.

---

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

---

À 20 h 15,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement des conseillers Ouellet et Lavoie.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Bergeron, Gadoury, Plante, Croteau, Ferrandez, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne-Lalonde, Sigouin, Caldwell, Downey, Sauvé et Ouellet (19)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Rotrand, Moschella, Marinacci, McIntyre, Pagé, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Hénault, Miranda, Cinq-Mars et Searle (43)

**Résultat:** En faveur : 19  
Contre : 43

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Ouellet et Lavoie rejetée à la majorité des voix.

---

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

---

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Rotrand, Moschella, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Cinq-Mars et Searle (37)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Bergeron, Gadoury, Plante, Croteau, Ferrandez, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne-Lalonde, Sigouin, Caldwell, Downey, Sauvé, Ouellet, Marinacci, McIntyre, Pagé, Shanahan, Hénault et Miranda, (25)

**Résultat:** En faveur : 37  
Contre :25

Le président du conseil déclare l'article 30.01 adopté à la majorité des voix, et il est

### **RÉSOLU**

en conséquence.

30.01 1133843006

---

### **CM14 0078**

#### **Approbation du budget 2014 de la Corporation Anjou 80**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0101;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le budget 2014 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1142904005

---

### **CM14 0079**

#### **Approbation du budget 2014 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0103;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le budget 2014 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1142904007

---

#### **CM14 0080**

##### **Approbation du budget 2014 de la Société de gestion Marie-Victorin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0102;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le budget 2014 de la Société de gestion Marie-Victorin.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1142904006

---

#### **CM14 0081**

##### **Contributions financières et quote-part 2014 aux organismes partenaires et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Compétences municipales**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0099;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- de verser, selon les modalités usuelles, les contributions financières et quote-part prévues au budget 2014 de la Ville aux organismes suivants :

- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	25 622 700 \$
- Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	5 390 600 \$
- Société de gestion Marie-Victorin	20 000 \$
- CIRANO	28 500 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1134866002

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM14 0082**

#### **Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0122;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que la somme de 23 M\$ prise à même le fonds général est affectée à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1143843002

---

#### **CM14 0083**

#### **Résolution décrétant la publication d'un document explicatif du budget 2014 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0108;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2014 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19)*.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1142904008

---

**CM14 0084**

**Avis de motion - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1131614001

---

**CM14 0085**

**Avis de motion - Règlement sur les taxes (exercice financier 2014)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2014) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1134309004

---

**CM14 0086**

**Avis de motion - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2014)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2014) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1134309005

---

**CM14 0087**

**Avis de motion - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2014)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2014) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1144309001

---

**CM14 0088**

**Avis de motion - Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1143843001

---

**CM14 0089**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt au fonds général de la Ville au montant de 19 800 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt au fonds général de la Ville au montant de 19 800 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1133894002

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM14 0090**

**Adoption du budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2014 (volet agglomération).

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur 80.01 (30.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Rotrand, Moschella, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Cinq-Mars et Searle (37)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Bergeron, Gadoury, Plante, Croteau, Ferrandez, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne-Lalonde, Sigouin, Caldwell, Downey, Sauvé, Ouellet, Marinacci, McIntyre, Pagé, Shanahan, Hénault et Miranda (25)

**Résultat:** En faveur : 37  
Contre : 25

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.01) adopté à la majorité des voix, et il est

**RÉSOLU**

en conséquence.

1133843007  
80.01 (30.01)

---

**CM14 0091**

**Adoption du budget 2014 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Société de transport de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget 2014 de la Société de transport de Montréal et d'approuver son programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.02).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Rotrand, Moschella, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Hénault, Miranda, Cinq-Mars et Searle (39)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Bergeron, Gadoury, Plante, Croteau, Ferrandez, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne-Lalonde, Sigouin, Caldwell, Downey, Sauvé, Ouellet, Marinacci, McIntyre, Pagé et Shanahan (23)

**Résultat:** En faveur : 39  
Contre : 23

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.02) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1133843004  
80.01 (30.02)

---

**CM14 0092**

**Approbation du budget 2014 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget 2014 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

1142904002  
80.01 (30.03)

---

**CM14 0093**

**Approbation du budget 2014 de l'Office municipal d'habitation de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers



Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget 2014 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1142904001  
80.01 (30.04)

---

#### **CM14 0094**

##### **Approbation du budget 2014 de la Société du parc Jean-Drapeau**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget 2014 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

1142904003  
80.01 (30.05)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.06) à 80.01 (30.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM14 0095**

##### **Approbation du budget 2014 du Bureau du taxi de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget 2014 du Bureau du taxi de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1142904004  
80.01 (30.06)

---

#### **CM14 0096**

##### **Contributions financières 2014 aux organismes contrôlés, agences gouvernementales et autres organismes et quote-part à la Communauté métropolitaine de Montréal - Compétences d'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de verser, selon les modalités usuelles, les contributions financières prévues au budget 2014 de la Ville aux organismes suivants ainsi que la quote-part à la Communauté métropolitaine de Montréal :

- Société de transport de Montréal	400 800 000
- Agence métropolitaine de transport	55 100 000
- Conseil des arts	12 950 000
- Société du parc Jean-Drapeau	8 706 000
- Bureau du taxi de Montréal	3 430 500
- Office municipal d'habitation de Montréal	550 000
- Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000
- Communauté métropolitaine de Montréal – Volet équipements scientifiques Montréal	4 377 300

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134866003  
80.01 (30.07)

---

#### **CM14 0097**

##### **Résolution décrétant la publication d'un document explicatif du budget 2014 de la Ville de Montréal (volet agglomération)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2014 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

1142904009  
80.01 (30.08)

---

## CM14 0098

### Résolution établissant la quote-part générale provisoire et d'autres quotes-parts provisoires (exercice financier 2014)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante établissant la quote-part générale provisoire et d'autres quotes-parts provisoires (exercice financier 2014) :

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008 (AM-2008, (2008) 140 G.O II, 5967A) concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi (ci-après désigné « l'arrêté »);

Attendu que, pour l'exercice financier de 2014, les pourcentages appliqués aux valeurs foncières de certains immeubles non imposables dans l'établissement de la richesse foncière uniformisée n'ont pas encore été fixés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en vertu de l'article 261.3.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1);

Attendu que ces pourcentages sont requis dans le calcul du potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal prévu à l'arrêté;

le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« MAMROT » : le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2014 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2014 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté;

« potentiel fiscal estimatif » : le potentiel fiscal de 2014 calculé en utilisant, dans l'établissement de la richesse foncière uniformisée, les pourcentages appliqués aux valeurs foncières de certains immeubles non imposables estimés par le MAMROT aux fins de la confection du budget de l'exercice financier de 2014.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts provisoires suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal estimatif :
  - 1° la quote-part générale provisoire qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
  - 2° la quote-part pour le service de l'eau provisoire qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
  - 3° la quote-part pour le service des premiers répondants provisoire qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité pour la répartition de ces dépenses.
3. Les quotes-parts provisoires établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.
4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2014.

**ANNEXE A**

Quotes-parts provisoires par villes liées

**ANNEXE A**  
**QUOTES-PARTS PROVISOIRES PAR VILLES LIÉES**

<b>Villes liées</b>	<b>Quotes-parts générale et Quote-part pour le service de l'eau, provisoires</b>	<b>Quote-part premiers répondants provisoire</b>
<b>Montréal</b>	81,338 %	82,403 %
<b>Municipalités reconstituées</b>		
Baie-D'Urfé Beaconsfield Côte-saint-Luc	0,529 % 0,929 % 1,292 %	0,536 % 0,941 % ---
Dollard-Des-Ormeaux Dorval Hampstead	1,825 % 3,346 % 0,460 %	1,849 % 3,390 % 0,466 %
L'Île-Dorval Kirkland Mont-Royal	0,002 % 1,401 % 2,076 %	0,002 % 1,419 % 2,103 %
Montréal-Est Montréal-Ouest Pointe-Claire	0,807 % 0,242 % 2,756 %	0,818 % 0,246 % 2,792 %
Senneville Sainte-Anne-de-Bellevue Westmount	0,171 % 0,458 % 2,368 %	0,173 % 0,464 % 2,399 %
<b>Total – municipalités reconstituées</b>	18,662 %	17,597 %
<b>Agglomération de Montréal</b>	100 %	100 %

Adopté à l'unanimité.

1134309007  
80.01 (30.09)

**CM14 0099**

**Résolution visant à créer la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante visant à créer la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau :

Vu les articles 569.7 et 569.8 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Vu le paragraphe 5 de l'article 19 et les articles 25 à 27.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001);

1. Une réserve financière, pour le financement des dépenses visées à l'article 569.7 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), est créée au profit de l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal.

Les dépenses visées au premier alinéa sont celles qui découlent de l'exercice des compétences d'agglomération en matière d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux telles que définies au paragraphe 5° de l'article 19 et aux articles 25 à 27.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

de décréter :

2. La réserve financière générale pour le service de l'eau est constituée :

1° des sommes que la municipalité centrale affecte annuellement et qu'elle prend sur son fonds général ou sur ses revenus provenant :

- a) de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau;
- b) de toute subvention ou autre forme de libéralité dédiées au service de l'eau;

2° des intérêts produits par le capital affecté à la réserve.

3. Le montant projeté de la réserve est de 300 millions de dollars.

4. La présente résolution prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

1143843003  
80.01 (30.10)

---

## CM14 0100

### **Adopter une Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération :

Il est décrété que la somme de 4,7 M \$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1143843006  
80.01 (30.11)

---

#### **CM14 0101**

#### **Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2014)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2014) :

Il est décrété que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

1143843004  
80.01 (30.12)

---

À 22 h 30, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

---

\_\_\_\_\_  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

\_\_\_\_\_  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

\_\_\_\_\_  
MAIRE